



Créer une parcelle sur un FLIK à activer

Etape	Outil	Action
1		Cliquez sur le contexte « <i>PARCELLES</i> ».
2	 	Accédez via le bouton (« <i>Outils avancés</i> ») au bouton . A l'aide de cet outil, vous pouvez dessiner des surfaces situées sur des FLIK à activer.
3		Cliquez sur « <i>Créer une parcelle sur un FLIK à activer</i> ». Positionnez le pointeur de la souris à l'endroit où vous souhaitez dessiner une parcelle. Posez ensuite les différents points en poussant chaque fois sur le bouton gauche de la souris. Terminez le dessin par un double-clic sur le bouton gauche de la souris.
4		Validez le dessin.
5		Après validation, la nouvelle géométrie de parcelle est en place. La fiche attributaire s'ouvre pour la saisie de données requises. En validant, les modifications sont reprises au niveau du tableau des parcelles.
6		La case dans la rubrique « <i>Activation FLIK</i> » est cochée. Un message s'affiche rappelant que vous devez joindre une preuve de votre droit de jouissance à votre démarche.

Remarques :

- Assurez-vous au préalable (en vous renseignant auprès de l'ASTA) qu'il existe bien un FLIK désactivé à l'emplacement indiqué.
- Les demandes d'activation FLIK doivent être accompagnées d'une preuve écrite de votre droit de jouissance. Veuillez joindre le document correspondant (acte notarié, contrat de bail, déclaration du propriétaire) au format PDF à votre démarche.
- Les autres demandes telles que la création d'un nouveau FLIK (par exemple sur un FLIK-N), la division/fusion de FLIK, l'extension de FLIK, etc. doivent être signalées au plus tard le 15 octobre de l'année précédente. Pour ce faire, veuillez utiliser la démarche disponible à l'adresse suivante : <https://guichet.public.lu/de/entreprises/sectoriel/agriculture-viticulture/agriculture.html> (« Demande de modification du référentiel parcellaire graphique (FLIK et LE/NPF) »). Les demandes peuvent également être créées à l'aide de formulaires téléchargeables à l'adresse suivante : <https://agriculture.public.lu/de/betrieb/betriebsfuehrung/geographisches-informationssystem.html>.